

TOS, les indispensables métiers de l'ombre

Ils sont discrets mais indispensables au bon fonctionnement des collèges du département. Les personnels TOS (Techniciens, ouvriers et de service) ont rejoint les services du Conseil Général suite à la loi de décentralisation acte II du 13 août 2004.

« **J**e ne le cache pas, j'aime énormément mon travail. En accueillant les gens nous leur donnons une première image de l'établissement. » Martine Robin occupe depuis 1991 la fonction d'agent d'accueil au lycée-collège Pierre Larousse à Toucy. Un poste double qu'elle partage avec son époux et qui couvre le standard, l'accueil du public, la distribution du courrier, l'ouverture et la fermeture des portes... Le couple est logé sur place et chacun effectue 48 heures par semaine dans cet établissement ouvert de 6 h à 20 h et pourvu d'un internat. « Nous avons une responsabilité. D'abord nous transmettons les messages. Ensuite nous filtrons les entrées et les sorties dans l'établissement, ce qui a d'ailleurs valu à mon mari d'être agressé physiquement dans l'ancien poste que nous occupions à Epernay... » Martine Robin, tout comme son mari, fait partie des personnels TOS (Techniciens, ouvriers et de service) transférés de l'État aux Départements par application de

la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dite loi de décentralisation acte II. Ces personnels travaillent dans les collèges, dont la charge d'entretien et de réhabilitation incombe aux Conseils Généraux depuis la première loi de décentralisation, en 1986. Ils exercent différentes missions d'accueil, d'hébergement (internat, restauration) et d'entretien technique et général regroupant neuf spécialités : IEST (installations électriques, sanitaires et thermiques), agencement intérieur (menuiserie), cuisine, revêtement et finitions (peinture), agent d'accueil, espaces verts, entretien, magasinage et lingerie.

33 collèges, 250 000 m² de plancher

« L'Yonne compte 33 collèges publics, ce qui représente une surface de 250 000 m² de plancher qui ne cesse de s'agrandir du fait de la vaste politique de réhabilitation que nous avons mise en place et qui voit, année après année, agrandir le parc immobilier dédié à l'éducation », indique Magloire Siopathis, le

directeur général des Services adjoint, directeur général adjoint du Développement de la Personne. « Les métiers des TOS sont indispensables au bon fonctionnement des établissements. »

Un avis secrètement partagé par Françoise Vermillard, qui travaille à l'accueil, la cuisine et l'entretien des locaux du collège de Vermenton depuis neuf ans. « J'aime le contact avec les élèves. Notre objectif premier est de les servir. Je nous considère comme complémentaires avec le personnel enseignant. » Désireuse d'évoluer, Françoise Vermillard prépare des concours qui, elle l'espère, lui permettront peut-être d'accéder à un poste de secrétaire, sa formation première. Pour évoluer, ou plutôt se perfectionner, Dominique Deschasse, membre de l'équipe mobile spécialisée dans les gros travaux et rattachée au collège Denfert-Rochereau à Auxerre, a fait part de plusieurs demandes en matière de formation. « Un recensement des besoins a été effectué auprès des chefs d'établissement et chaque agent a eu à renseigner une enquête par rapport



Christian Tourlier : « Quand des élèves viennent nous dire qu'ils se sont régalés ; c'est du vrai bonheur. »



Martine Robin : « Je ne le cache pas, j'aime énormément mon travail. »



Françoise Vermillard : « J'aime le contact avec les élèves »



Dominique Deschasse spécialisé dans les gros travaux et rattaché au collège Denfert-Rochereau

à son niveau de formation, ses besoins et ses désirs », explique Martine Just, chef du service de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la direction générale adjointe Développement de la Personne. « Cela nous a permis de mettre en place un plan de formation, dans lequel nous donnons la priorité à la sécurité (habilitations électriques) et à l'hygiène sanitaire et alimentaire (selon le principe de la marche en avant : les flux propres ne peuvent pas croiser les flux sales) », poursuit Magloire Siopathis.

Préparer des repas équilibrés

Christian Tourlier, lui, est à deux ans de la retraite. Chef de cuisine au collège de Saint-Valérien depuis 1990, son dynamisme ne faiblit pas. Lui incombe la gestion des repas journaliers, la préparation de menus « équilibrés », les rencontres avec les fournisseurs, la réception des marchandises (la cuisine est réalisée sur place)... A cette casquette s'ajoute celle d'agent chargé de la mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité, qui, comme son nom l'indique, a la tâche de veiller à la

sécurité dans l'ensemble de l'établissement et au respect des protocoles d'hygiène. Cuisinier depuis l'âge de 14 ans, Christian Tourlier avoue sa plus grande satisfaction :

« Quand des élèves viennent nous dire qu'ils se sont régalés ; c'est du vrai bonheur. »

Nathalie Hadrbolec
nathalie.hadrbolec@free.fr

Un droit d'option jusqu'au 27 décembre 2007

Auparavant agents de la fonction publique d'État, les personnels TOS ont la possibilité, jusqu'au 27 décembre 2007, de faire valoir un droit d'option leur permettant de devenir agents de la fonction publique territoriale. Passé ce délai, un non-choix correspondra à un choix de détachement de longue durée (les agents restent sous la responsabilité du Département mais en position de détachement par l'État). Avis aux indécis : à compter du 1^{er} janvier 2008, la collectivité ne sera plus obligée d'accepter toute demande d'intégration. Les personnels TOS, qu'ils soient détachés ou intégrés à la fonction publique territoriale, ont vu leur salaire augmenter de 190 à 300 euros par mois.

Déprécier les emplois précaires

L'Yonne s'est vu transférer 331,5 postes équivalents temps plein, soit 374 personnes physiques, dont un volet de postes transférés sur crédits pour permettre au Département de recruter sur les postes vacants. « La volonté du Président du Conseil Général, alors même que les emplois transférés comptaient 45 emplois aidés (26,4 équivalents temps plein), a été d'emblée d'en ajouter une vingtaine afin de satisfaire à la norme que le Département s'était fixé pour le bon fonctionnement de chaque établissement », indique Magloire Siopathis. « Cette politique des emplois aidés se renforce par une politique de dépréciation des emplois précaires : dès qu'un poste se libère, il est proposé en priorité aux agents en statut de contrat aidé si la manière de servir donne satisfaction à la hiérarchie. » Aujourd'hui, 292 personnels TOS travaillent pour le Département, plus 63 contrats aidés.